

Comité Technique Central de la Ville de Paris

vendredi 18 juin 2021

Déclaration d'ouverture de la CFTC

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin 2020, il y a un an, se tenait le dernier comité technique de la précédente mandature. Nous nous réjouissons alors du desserrement des contraintes sanitaires, de la relance progressive de pans entiers de l'activité économique et de la réouverture de la totalité des parcs et jardins. Bis repetita placent : depuis hier le masque tombe en extérieur, le couvre-feu prendra fin dimanche et la reprise économique semble au rendez-vous.

Pour la **CFTC**, dans cette période de crise sanitaire qui n'est pas encore achevée, trois enjeux restent majeurs : d'abord retrouver le cadre collectif inséparable de la vie professionnelle, puis protéger la santé de tous et particulièrement des plus fragiles, et enfin respecter la liberté des agents pour le calibrage du télétravail désormais partie intégrante d'une organisation du travail en profonde évolution. Nous aurons l'occasion d'en reparler à de prochains comités techniques car la **CFTC** défend la force de la valeur travail qui s'exprime particulièrement à travers la coopération et le collectif.

Aujourd'hui, nous voici réunis pour donner un avis sur le règlement du temps de travail à la Ville. La présentation de ce règlement est l'aboutissement d'un long processus initié en août 2019 par le vote de la loi sur la transformation de la fonction publique, première étape de la destruction du statut des fonctionnaires, à laquelle la **CFTC** s'est toujours opposée. Cette opposition a conduit à la mise en place d'une intersyndicale dont la solidité ne s'est pas démentie malgré la défection d'une organisation. À travers, les multiples soutiens que nous avons reçus des agents, l'écoute des groupes politiques du Conseil de Paris et les nombreuses réunions animées par l'exécutif ou la DRH, nous avons pu faire entendre une voix forte pour dénoncer pied à pied la régression sociale induite par cette loi pour les agents de la Ville. Après 7 demi-journées de mobilisation entre le 4 février et ce jour, qui ont chaque fois rassemblé entre mille et jusqu'à près de six mille agents, des milliers d'heures de grève, des réunions d'information syndicale en distanciel, une communication constante sur tous les aspects de la loi et leur impact sur notre travail quotidien, la **CFTC** n'a cessé de défendre dans le cadre de l'intersyndicale le mot d'ordre qui nous a réunis : « Pas une minute de plus ! ». Notre opposition à la perte de 8 jours de congés pour les agents reste entière. Globalement, malgré la création d'une sujétion générale et certaines mesures positives favorables à certains corps d'agents et dont la **CFTC** se félicite, la suppression de ces jours ne sera pas totalement compensée et les agents devront « travailler plus » sans gagner plus. Ce règlement est pour les agents de la Ville une véritable reculade sociale par rapport à l'accord sur l'aménagement du temps de travail signé par la **CFTC** en 2001.



Après des mois d'atermoiements entre septembre 2019 et février 2020, une amorce de discussion s'est enfin engagée entre nos organisations syndicales et l'exécutif avec le concours de la DRH. La **CFTC** tient à saluer ici l'énorme travail mené par les personnels de la direction des ressources humaines, leur professionnalisme et leur coopération sur ce dossier. Qu'ils en soient profondément remerciés. Cependant, Monsieur le Président, l'engagement de l'exécutif n'a pas toujours été au rendez-vous et nous avons dû batailler pour obtenir des réunions en présentiel, pour que certains sujets comme les sujétions soient enfin abordés et pour que nos discussions ne se limitent pas à des présentations Power Point mais soient l'occasion pour notre intersyndicale d'apporter de véritables propositions favorables aux agents.

Nous y sommes, je crois parvenus, et le mandat que nous ont donné les agents de la Ville, a permis de mettre en avant la pénibilité propre à l'activité sur notre Ville au titre de l'intensité et de l'environnement de travail marqué par l'exposition particulière des personnels parisiens aux pollutions atmosphériques et au bruit, pollutions constatées par plusieurs institutions et organismes officiels.

Cette prise en compte de la dureté de certaines conditions de travail reste un souci constant de la **CFTC**. Cette dureté touche en particulier les très nombreux « précaires » de notre administration, contractuels aux temps non complets, pour lesquels une réelle politique de déprécarisation doit être engagée. Elle touche aussi de nombreuses catégories professionnelles en évolution. Parmi elles, un point d'attention spécifique doit être porté à la DPSP avec le déploiement de la nouvelle Police Municipale. Cette création entérinée au dernier Conseil de Paris se conjugue aujourd'hui avec une augmentation de l'insécurité, des incivilités et des trafics particulièrement visible dans certains quartiers et préoccupante pour l'activité de nombreux agents dont ceux des espaces verts. Pour les agents de cette nouvelle Police Municipale, la charge mentale, le risque d'agression physique lié aux missions et au port de l'uniforme, l'utilisation des véhicules logotisés, l'identification facile de leurs locaux comme étant de la Police municipale sont autant de contraintes et de risques forts qui justifient une sujétion élevée qui devrait être pour la **CFTC** de niveau 5 et de niveau 6 pour ceux qui assurent la nuit. Quant aux ISVP et aux ASP, ils doivent pouvoir conserver leur sujétion actuelle jusqu'à l'extinction de leurs corps.

A travers les très nombreux amendements proposés par notre intersyndicale et que nous souhaitons être repris, la **CFTC** n'a poursuivi qu'un seul objectif : la poursuite du bien commun qui passe par un règlement du temps de travail respectueux de la personne des agents, de l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, et qui prenne réellement en compte les contraintes propres à leurs activités. Sans l'atteinte de cet objectif, il ne peut y avoir de véritable justice sociale pour laquelle la **CFTC** continuera de se battre.

La **CFTC** vous remercie de votre attention.

